

### Nouvelles du conseil du 13 novembre 2023

#### Belle efficacité sur le chantier de la Maison de l'Enfance

Le Conseil municipal et la commission ad hoc ne cachent pas leur satisfaction, eu égard à l'avancement des travaux de construction de la future Maison de l'Enfance. Ils soulignent de concert qu'une équipe particulièrement efficace y travaille cet automne au gros-œuvre. En conséquence, le chantier respecte parfaitement le calendrier prévu, au point même d'avoir pris un peu d'avance sur le programme. Mardi, on pouvait observer que les fondations étaient quasiment prêtes déjà et que les spécialistes posaient l'isolation sous-radier. Ledit radier sera réalisé en novembre encore. Par la suite, et tant que les températures demeureront plutôt clémentes pour la saison, l'entreprise engagée continuera de travailler, qui poursuivra en montant les murs extérieurs. Il va de soi qu'une chute sérieuse du thermomètre la contraindrait à déposer les outils. Quoi qu'il advienne des conditions météorologiques, le chantier sera évidemment fermé pour les Fêtes de fin d'année, durant un mois environ.



*Mardi matin sur le chantier où l'on s'activait notamment à poser l'isolation sous-radier*



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### **Chemins pédestres : une tâche communale**

Hugues Guerrin, responsable du contrôle des chemins pédestres sillonnant le territoire communal, vient de rendre son rapport annuel 2023 au Conseil municipal, en particulier à Daniel Stanojevic, l'élu en charge de ce domaine. Les autorités remercient M. Guerrin pour son excellent travail ! Le rapport recense quelques travaux nécessaires de sécurisation, induits par des arbres secs et autres branchages menaçant les voies de communication pédestres. Il relève également la mauvaise implantation d'un panneau de signalisation, dans le secteur de la Clé. Tous les éléments signalés par Hugues Guerrin seront corrigés dès que possible. A ce sujet, la Municipalité rappelle que les contributions cantonales, pour l'entretien des chemins pédestres, ont été supprimées voici une dizaine d'années. L'intégralité des frais est donc à la charge de la Commune ; sur demande de citoyens, le Conseil municipal a vérifié cet état de fait auprès des instances cantonales concernées.

### **Prudence !**

Le responsable local et les autorités saisissent cette occasion de rappeler à la population que la plus grande prudence est de mise lors des balades en forêt. En cas de conditions météorologiques venteuses ou de pluies importantes, il est fortement déconseillé de fréquenter les forêts et/ou les chemins bordés d'arbres.

### **Un engagement solidaire pour les bus vers Chasseral**

La Municipalité a accepté l'engagement solidaire et symbolique que les représentants des communes du Vallon ont proposé récemment de prendre pour les deux prochaines années envers la ligne de bus desservant Chasseral depuis Saint-Imier. Une ligne assumée entièrement par la cité erguélienne, laquelle leur a demandé une aide pour les années 2024 et 2025. En séance convoquée récemment par Jb.B et la Commune imérienne, les collectivités municipales du Vallon ont accepté de se répartir un montant annuel de 20'000 et respectivement 15'000 francs. Notre Commune versera donc 900 francs l'année prochaine et 600 francs en 2025, en tant que soutien pour le financement de cette ligne de bus. La somme est dégressive, en raison d'un recours au sponsoring qui sera intensifié. Dès 2026, le Parc régional Chasseral gèrera cette ligne et s'occupera de son financement.